|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | Une image contenant texte  Description générée automatiquement  ***Commission Nationale Education et Activités Cynophiles***  ***Président Jean Denis DEVINS*** |  | |  |

**COMMISSAIRE HOOPERS**

**- Formation -**

Le Commissaire Hoopers a pour fonction le jugement des compétitions Hoopers.

Cette formation est ouverte à tous les moniteurs hoopers dont la candidature a été retenue par le GT Hoopers

Une attention particulière sera faite en ce qui concerne les tracés des parcours afin que les trajectoires/distances soient dans le respect du bien-être du chien.

[1. Organisation 2](#_Toc123072882)

[2. Contenu et programme 2](#_Toc123072883)

[Module 1 : THEORIE (demi-journée VISIO). (coefficient 1) 2](#_Toc123072884)

[Module 2 (distanciel). (coefficient 1) 2](#_Toc123072885)

[Module 3 (distanciel). (coefficient 1) 2](#_Toc123072886)

[Module 4: PRATIQUE (1 weekend). (coefficient 3) 2](#_Toc123072887)

[Assessorat (coefficient 3). 2](#_Toc123072888)

[3. Evaluations 3](#_Toc123072889)

[EVAL 1 – Objectif : connaître le règlement Hoopers en cours 3](#_Toc123072890)

[EVAL 2 – Objectif : être en capacité de définir des tracés adaptés au chien. 3](#_Toc123072891)

[EVAL 3– Objectif : être en capacité de remplir une grille de notation. 3](#_Toc123072892)

[EVAL 4– Objectif : être en capacité de juger un parcours (mise en situation). 4](#_Toc123072893)

[EVAL 5– Objectif : être en capacité de juger un parcours (en compétition). 4](#_Toc123072894)

[4. Fin de formation 4](#_Toc123072895)

[5. Rattrapage 4](#_Toc123072896)

[6. Validation de la fonction « COMMISSAIRE HOOPERS » 4](#_Toc123072897)

[7. Abandon de la formation 4](#_Toc123072898)

# Organisation

* Durée : 4 modules + assessorat
* 3 modules en distanciel
* 1 module en présentiel avec évaluation pratique
* 3 assessorats avec des commissaires officiels
* Maximum de stagiaires : 12 personnes

Intervenants (jury) : président de la CNEAC, responsable GT Hoopers et un formateur commissaire

# Contenu et programme

### Module 1 : THEORIE (demi-journée VISIO). (coefficient 1)

* Présentation du contenu de la formation
* Modalités d’évaluation (types d’évaluation et grilles de validation) et calendrier
* Règlement
* Présentation de la schématisation des agrès pour les parcours
* Présentation de la grille de notation d’une compétition
* **A l’issue de cette demi-journée, un QCM en ligne doit être rempli dans les 48h**

**= EVAL 1**

### Module 2 (distanciel). (coefficient 1)

* Dessiner des parcours pour chacun des niveaux et envoyer au jury
* Corriger les trajectoires de 4 parcours fournis par le jury

**= EVAL 2**

### Module 3 (distanciel). (coefficient 1)

* Visionnage de vidéos et jugements avec remplissage d’une grille de notation
* Classement de divers compétiteurs sur un même parcours (5 maximum)

**= EVAL 3**

### Module 4: PRATIQUE (1 weekend). (coefficient 3)

* Pose d’un parcours Niveau 1 et d’un parcours Niveau 2 ou Niveau 3 (tirage au sort)
* Mise en place des parcours dessinés du module 2
* Jugement du passage de 2 chiens
* Mise en place d’un parcours par le formateur pour un travail de correction de trajectoires par le candidat

**= EVAL 4**

* **L’accès à la phase d’assessorat n’est possible qu’après validation des 4 modules précédents.**

### Module 5 : assessorat (coefficient 3).

Afin de finaliser sa formation, le candidat devra suivre 3 jugements parallèles :

* Lors du premier, il sera en observateur quant à la pose des parcours et au jugement effectué.
* Les deux suivants seront des jugements durant lesquels, le candidat posera les parcours qu’il a dessinés et faits précédemment par le commissaire. Il assurera la totalité du jugement de l’ouverture de la compétition à la remise des prix.

Le commissaire officiant et l’organisateur seront amenés à remplir des grilles d’évaluation quant aux savoirs, savoir-être et savoir-faire du candidat

**= EVAL 5**

# Evaluations

Les délais à respecter entre les différents modules sont indiqués. Toutefois, en cas de force majeurs, un candidat peut, par écrit et avec un justificatif, demander un report au jury. Il sera averti de l’accord ou non de sa requête.

### EVAL 1 – Objectif : connaître le règlement Hoopers en cours

Cette évaluation est composée de 30 questions sur le règlement sous forme de questions fermées. L’accès du questionnaire se fera en ligne.

Après la fin de présentation de la formation « Commissaire Hoopers », le candidat a 48h pour accéder au questionnaire et le remplir (durée de connexion : 1h)

* **Pour valider son évaluation, le candidat doit obtenir 90% ou plus de réponses exactes.**

### EVAL 2 – Objectif : être en capacité de définir des tracés adaptés au chien.

* EVAL 2a

Le candidat doit envoyer 4 parcours dessinés (sur logiciel ou pas)

Il y aura 1 parcours pour chacun des niveaux de compétition.

Sur chaque parcours, seront représentés :

* les agrès
* la zone de conduite
* les numéros
* les trajectoires
* la distance entre les agrès
* le ring
* EVAL 2b

Le candidat recevra 4 parcours : il devra repérer les éléments incorrects du parcours déjà fait (la trajectoire, le dessin, la position ou choix des agrès etc.  Par ex : cercler les endroits incorrect)

Les parcours doivent être envoyés, EN UN SEUL ENVOI sur [le](mailto:hoopers@sportscanins.fr) mail du jury, dans un délai de 15 jours à partir du module 1.

Chaque document doit être nommé comme suit :

Les parcours dessinés : NOM CANDIDAT-EVAL2a-NIVEAU N°…- DATE DE LA SESSION

Les parcours corrigés : NOM CANDIDAT-EVAL2b-PARCOURS N°…- DATE DE LA SESSION

* **Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 80% de réussite pour chaque évaluation.**
* **Si lors du premier jet, le jury constate que les parcours ne répondent pas aux normes attendues, il peut demander au candidat de retravailler dessus et d’envoyer la version corrigée avant la pratique. C’est sur ce second jet que l’évaluation 2 et 4 se baseront.**

### EVAL 3– Objectif : savoir juger des parcours (vidéo)

Le candidat reçoit un lien contenant plusieurs vidéos du même parcours mais avec différents chiens.

* EVAL 3a :

Il doit, après visionnage de chacun des vidéos, remplir une grille de notation en détaillant son jugement pour les 5 compétiteurs (ex : hoops 1 = faute parce que le chien fait tomber le hoops.)

* EVAL 3b

Il classe les 5 chiens en indiquant le nombre de points pour chacun.

La grille de notation est envoyée sur [le](mailto:hoopers@sportscanins.fr) mail du jury, dans un délai de 15 jours à partir de la réception des vidéos.

Le document est nommé comme suit :

* NOM CANDIDAT-EVAL3a-3b-DATE DE LA SESSION
* **Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 80% de réussite.**

### EVAL 4– Objectif : être en capacité de juger un parcours (mise en situation).

Cette dernière partie se fait **en présentiel** dans un délai de 3 mois (4 mois maximum) après le module1.

Avant cette évaluation, tous les candidats recevront les observation relevées .par le jury .sur les parcours envoyés lors d’évaluation 2.

Elle consiste à l’évaluation sous forme pratique. Le candidat est évalué sur :

* La prise en compte des observations transmises.
* La vérification de la conformité des agrès
* La mise en place de 3 parcours réalisés pour le module 2 : Niveau 1 Niveau 2 et Niveau 3
* La mise en place du personnel de terrain et l’énoncé des consignes pour la compétition
* Le débriefing avec les compétiteurs
* Le jugement de 3 chiens par niveau
* Les explications de ses décisions
* L’énoncé des résultats et la fin de la compétition
* **Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 80% de réussite.**

### EVAL 5– Objectif : être en capacité de juger un parcours (en compétition).

Cette évaluation est composée de l’évaluation du jugement et d’une grille d’évaluation écrite remplie par le commissaire officiel et l’organisateur.

Cette dernière partie se fait en présentiel dans un délai de 12 mois maximum après le module 4

Elle consiste à l’évaluation sous forme pratique. Le candidat est évalué sur :

* Sa connaissance du règlement des jugements
* La mise en place des parcours en fonction des niveaux
* Les explications de ses décisions
* La gestion de A à Z des compétitions
* Sa capacité à prendre en compte les conseils du commissaire officiel

Le jury peut être amené à être présent lors d’une compétition.

# Rattrapage

Si un candidat ne valide pas un ou plusieurs modules, il a la possibilité de s’inscrire à une session de son choix pour compléter (et valider) sa formation :

* En cas d'échec dans l'évaluation 2 ou 4, le candidat devra repasser les 2 évaluations.
* En cas d'échec de l'évaluation 1 ou 3, il ne repasse que l'évaluation manquée
* Si le candidat ne valide pas l’évaluation 5, il devra refaire l’ensemble du module « Assessorat » dans un délai de 18 mois après le dernier jugement.

Le jury peut aussi indiquer à un candidat qu’il n’est pas autorisé de poursuivre sa formation s’il estime que le candidat ne répond pas aux attendus quant aux savoir-être et savoir-faire. Il le précisera au candidat par écrit.

Le candidat pourra se présenter à une nouvelle session de formation.

# Validation de la fonction « COMMISSAIRE HOOPERS »

Les résultats sont envoyés par le président du jury au GT Hoopers sur [hoopers@sportscanins.fr](mailto:hoopers@sportscanins.fr) qui assurera la transmission au Président de la CNEAC.

Après validation des résultats par la SCC, le candidat validé pourra exercer la fonction de COMMISSAIRE HOOPERS.

# Abandon de la formation

Pour tout abandon de la formation sans justificatif, le candidat ne pourra pas prétendre à la validation des modules déjà effectués.

Le justificatif est envoyé par mail au jury de la session. Le candidat s'assurera que son mail avec le justificatif est bien arrivé à destination et qu'il a été pris en compte.

Tout candidat souhaitant arrêter devra en informer le GT Hoopers par écrit.